

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Les contentieux de l'urgence et le droit du travail

Jean-Claude Lam : Urgences.

Marie-Laure Dufresne-Castets : Le référé comme garantie de l'effectivité des droits.

Mireille Panigel-Nennouche : Le juge administratif de l'urgence.

Kléber Derouvroy : Exégèse d'une étude qui interpelle.

Carlos Rodriguez : Le rôle actif du juge prud'homal au regard des pouvoirs du bureau de conciliation.

Pascal Moussy : Où en sommes-nous de nos amours ? (à propos de l'affirmation du référé prud'homal comme un chemin incontournable pour une défense efficace des droits des travailleurs).

Sylvie Nicolier-Bigel : L'expérience d'une conseillère prud'homme CGT au référé parisien.

JURISPRUDENCE

Voir notamment :

Saisine directe du Bureau de jugement en cas d'atteinte aux libertés dans l'entreprise (L 422-1-1 C. Tr.) : l'éviction par voie judiciaire du responsable hiérarchique auteur de harcèlement antisyndical.

Conseil de prud'hommes de Créteil (Commerce - départage)
28 novembre 2003 - Note Marianne Keller (p. 292)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Arrêts récents de la Cour de cassation résumés par **Marie-France Bied-Charreton** (pages 3 et 4 de la couverture).



Doctrine :

Les contentieux de l'urgence et le droit du travail	
Urgences, par Jean-Claude Lam , Directeur de PRUDIS-CGT, Institut spécialisé de formation des conseillers prud'hommes salariés .	250
Le référé comme garantie de l'effectivité des droits, par Marie-Laure Dufresne-Castets , avocate au Barreau de Caen	251
Annexe : TRIBUNAUX – Référé – Mesures conservatoires ou de remise en état – Prévention d'un dommage – Conditions – Mesure devant être assortie d'un terme certain – Contrats et obligations – Contrat dénoncé – Poursuite de ses effets.	
COUR DE CASSATION (1^{re} Ch. Civ.) 7 novembre 2000	255
Le juge administratif de l'urgence, par Mireille Panigel-Nennouche , avocate au Barreau de Paris	256
Exégèse d'une étude qui interpelle, par Kléber Derouvroy , membre du Conseil supérieur de la prud'homie	265
Le rôle actif du juge prud'homal au regard des pouvoirs du bureau de conciliation, par Carlos Rodriguez , Conseiller prud'homme	267
Où en sommes-nous de nos amours ? (à propos de l'affirmation du référé prud'homal comme un chemin incontournable pour une défense efficace des droits des travailleurs), par Pascal Moussy , Directeur des études de PRUDIS-CGT	273
L'expérience d'une conseillère prud'homme CGT au référé parisien, par Sylvie Nicolier-Bigel	282

Jurisprudence :

CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Droit de retrait – Conducteur de bus – Licenciement disciplinaire – Saisine du référé – Existence d'un motif raisonnable compte tenu d'un examen antérieur par la médecine du travail – Absence d'obligation de déclencher préalablement un droit d'alerte (L. 231-9) – Réintégration.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 10 mai 2001	283
CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Licenciements économiques présentés comme des licenciements pour "fin de chantier" – Licenciements intervenus sans que l'employeur ait procédé à la recherche préalable de possibilités de reclassement – Proposition de réintégration faite aux salariés à la veille de l'audience de la formation de référé saisie d'une demande de remise en l'état de nature à faire cesser le trouble manifestement illicite constitué par le manquement au "devoir de prévention".	
CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SAINT-NAZAIRE (Référé) 22 octobre 2002	284
CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Non-paiement par l'employeur d'heures consacrées à l'exercice de mandats représentatifs – Saisine du référé – Absence de contestation sérieuse sur le droit à la rémunération de ces heures.	
CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE FORT-DE-FRANCE (Référé) 18 avril 2002	285
CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Référé – Allocation d'une provision sur salaires à des salariés indûment considérés comme grévistes parce qu'ils avaient formé des revendications pendant le temps de pause.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 18 décembre 2001	286
CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Référé – Désignation de conseillers-rapporteurs – Temps de pause présentant les critères d'un temps de travail effectif.	
CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'AIX-EN-PROVENCE (Référé) 12 mars 2004	287
DELEGUES DU PERSONNEL – Atteinte aux libertés dans l'entreprise – Discrimination et harcèlement à l'égard d'un syndiqué – Saisine directe du Bureau de jugement (L. 422-1-1) – Mise à l'écart du responsable hiérarchique ordonnée.	
CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CRETEIL (Commerce - Départage) 28 novembre 2003	291
Note Marianne Keller , Maître de conférences à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne	292
Sous-note : SYNDICATS PROFESSIONNELS – Discrimination – Préjudice de carrière des militants – Saisine directe du Bureau de jugement pour atteinte aux libertés dans l'entreprise – Réparation accordée.	
CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MARSEILLE (Industrie - Départage) 18 avril 2002	294
GREVE – Salariés non-grévistes qui manifestent leur solidarité avec les grévistes en témoignant en leur faveur lors de l'audience du Tribunal de grande instance saisi d'une demande d'expulsion – Intervention du juge des référés prud'homal pour neutraliser les mesures de rétorsion prises par l'employeur qui avait décidé, en les privant de travail et de salaire, de punir les non-grévistes qui entendaient rester corrects envers leurs collègues de travail (deux espèces).	
Première espèce : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS (Référé) 26 mars 2003	296
Deuxième espèce : CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS (Référé - Départage) 16 décembre 2003	297
LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Publication dans un journal d'un article concernant l'entreprise – Usage de la liberté d'expression – Absence de preuve d'un abus – Atteinte à une liberté constitutionnelle – Faits constituant un trouble manifestement illicite – Nullité du licenciement – Poursuite du contrat de travail ordonnée.	
COUR D'APPEL DE PARIS (18^e Ch. C) 3 juin 2004	298